

## Où caser les demandeurs d'asile pour désengorger l'Ile-de-France ?

Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 23 décembre 2020

Source [Valeurs actuelles] Un document présenté par le ministère de l'Intérieur présente le schéma d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés de 2021 à 2023.

Il s'agit d'un « *nouveau schéma national pour adapter notre politique d'accueil au contexte migratoire et aux spécificités des territoires* », indique la ministre déléguée chargée de la Citoyenneté, Marlène Schiappa en préambule de la [présentation de son plan d'action](#). En collaboration avec le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, le gouvernement revoit donc sa copie concernant les demandes d'asile essentiellement pour décharger l'Île-de-France jugée comme « *excédentaire* ». Le gouvernement veut aussi, par la même occasion, « *mieux en prendre en compte les réalités territoriales* » et donc répondre à la « *polarisation francilienne* » des flux migratoires.

Car aujourd'hui, selon les statistiques fournies par le ministère de l'Intérieur, avant la crise du Covid-19, le nombre de demandeurs d'asile en préfecture, en Ile-de-France particulièrement, est estimé à 5 017, soit 46 % de la part région. Le gouvernement veut réduire ce chiffre de moitié.

L'Ile-de-France est donc la seule région considérée comme « *excédentaire* », mais plusieurs autres sont « *déficitaires* » à l'image de la Nouvelle-Aquitaine, la Bourgogne, la Bretagne ou encore l'Auvergne-Rhône-Alpes qui devraient voir un rééquilibrage augmenter substantiellement.

Car en termes de pourcentage, selon les calculs du ministère concernant cette trajectoire de rééquilibrage, l'Auvergne-Rhône-Alpes devrait connaître 4 % de demandes supplémentaires, tandis que ce pourcentage sera multiplié par deux et demi en Bourgogne, en Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, l'Ile-de-France accueillera toujours le plus grand nombre de demandes (23 %), devant l'Auvergne-Rhône-Alpes (13%), le Grand Est (11 %) et la Nouvelle Aquitaine (9 %). Au total, 2 500 personnes seront réorientées en trois phases, dès le premier trimestre 2021, puis de mars à juin et en fin d'année.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

23/12/2020 07:00